

**Nom commercial : Primer pour colle instantanée**

REF: 39700

Date d'impression : 04.04.2017 Date de révision : 04.04.2017

**egger****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Primer pour colle instantanée

**Contient :**

N-Heptane

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation prévue :**

Primer, solvanté

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : egger Otoplastik+Labortechnik GmbH

Rue : Aybühlweg 59

Lieu : 87439 Kempten/Germany

Téléphone : +49 (0)831 58113-20

Téléfax : +49 (0)831 58113-13

Internet : www.egger-labor.com

E-mail : labortechnik@egger-labor.de

**1.4. Téléphone d'urgence : +49 (0)89 19240**

Giftnotruf München (département toxicologique de la clinique méd. II à Munich)

**RUBRIQUE 2 : Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (CLP) :**

Liquides inflammables H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	Catégorie 2
Irritation cutanée H315 Provoque une irritation cutanée.	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. Certains organes : Système nerveux central	Catégorie 3
Danger par aspiration H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	Catégorie 1
Risques aigus pour l'environnement aquatique H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.	Catégorie 1
Risques chroniques pour l'environnement aquatique H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Catégorie 1

**2.2. Éléments d'étiquetage****Éléments d'étiquetage (CLP) :**



# Nom commercial : Primer pour colle instantanée

REF: 39700

Date d'impression : 04.04.2017 Date de révision : 04.04.2017



## Pictogramme de danger :



## Mention d'avertissement :

Danger

## Mention de danger :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseil de prudence :

\*\*\*Seulement pour l'utilisation Grand-Public : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501 Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.\*\*\*

## Conseil de prudence :

### Prévention

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P261 Éviter de respirer les vapeurs.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

## Conseil de prudence :

### Intervention

- P301+P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

## 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

## RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Description chimique générale :

Primer, solvanté

**Nom commercial : Primer pour colle instantanée**

REF: 39700

Date d'impression : 04.04.2017 Date de révision : 04.04.2017

**egger****Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
N-Heptane 142-82-5	205-563-8 01-2119457603-38	75- < 100 %	Flam. Liq. 2 H225 Asp. Tox. 1 H304 Skin Irrit. 2 H315 STOT SE 3 H336 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"  
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

**RUBRIQUE 4 : Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Inhalation :**

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

**Contact avec la peau :**

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

**Ingestion :**

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

PEAU : Rougeurs, inflammation.

ASPIRATION : Toux, insuffisance respiratoire, nausée. Effet retardé : bronchopneumonie ou oedème pulmonaire.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

Peut entraîner une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Des quantités minimales de liquide aspirées dans le système respiratoire pendant l'ingestion ou par vomissements peuvent causer une broncho-pneumonie ou un oedème pulmonaire.

Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin.

Voir section : Description des premiers secours.



## Nom commercial : Primer pour colle instantanée

REF: 39700

Date d'impression : 04.04.2017 Date de révision : 04.04.2017



### RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

Mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique.

##### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité :

Aucun connu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et de l'oxyde nitrique (NO<sub>x</sub>) risquent d'être dégagés.

Ne pas exposer à la chaleur directe.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

##### Indications additionnelles :

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

### RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber sur une matière absorbante.

Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

### RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil à la section 8.

##### Mesures d'hygiène :

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais et sec.

Ne pas entreposer à proximité de sources de chaleur, sources d'allumage ou d'une matière réactive.



# Nom commercial : Primer pour colle instantanée

REF: 39700

Date d'impression : 04.04.2017 Date de révision : 04.04.2017



### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Primer, solvanté.

## RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m3	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
heptane 142-82-5 [N-HEPTANE]	500	2.085	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
heptane 142-82-5 [N-HEPTANE]	400	1.668	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
heptane 142-82-5 [N-HEPTANE]	500	2.085	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
méthylcyclohexane 108-87-2 [MÉTHYLCYCLOHEXANE]	400	1.600	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

#### Predicted No-Effect Concentration (PNEC) :

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
n-Heptane142-82-5	Air						

#### Derived No-Effect Level (DNEL) :

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
n-Heptane 142-82-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/kg	
n-Heptan 142-82-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2085 mg/m <sup>3</sup>	
n-Heptan 142-82-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		149 mg/kg	
n-Heptan 142-82-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		447 mg/m <sup>3</sup>	
n-Heptan 142-82-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		149 mg/kg	

#### Indice Biologique d'Exposition :

aucun(e)

**Nom commercial : Primer pour colle instantanée**

REF: 39700

Date d'impression : 04.04.2017 Date de révision : 04.04.2017

**8.2. Contrôles de l'exposition :****Remarques sur la conception des installations techniques :**

Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.

**Protection respiratoire :**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre : A (EN 14387)

**Protection des mains :**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation : indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374) :

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation : indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374) :

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

**Protection des yeux :**

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

**Protection du corps :**

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

**Équipement de protection conseillé pour le personnel :**

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.



## Nom commercial : Primer pour colle instantanée

REF: 39700

Date d'impression : 04.04.2017 Date de révision : 04.04.2017



### RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide liquide transparent, incolore, Clair
Odeur	Aliphatique
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Non applicable
Point initial d'ébullition	96 - 98 °C (204.8 - 208.4 °F)
Point d'éclair	-4°C (24.8 °F)
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	35 mm/hg
Densité (20 °C (68 °F))	0,715 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv. : Eau)	Immiscible
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	
inférieures	1,1 %(V)
supérieures	6,7 %(V)
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Température d'auto-inflammation 215 °C (419 °F)

### RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des oxydants forts.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité.

**Nom commercial : Primer pour colle instantanée**

REF: 39700

Date d'impression : 04.04.2017 Date de révision : 04.04.2017

**10.4. Conditions à éviter**

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

**10.5. Matières incompatibles**

Voir section réactivité.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone

**RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations générales sur la toxicologie :**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Danger par aspiration :**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Irritation de la peau :**

Provoque une irritation cutanée.

Le solvant peut enlever les huiles essentielles de la peau et les prédisposer aux attaques par d'autres substances chimiques.

**Irritation des yeux :**

Peut entraîner une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

**Toxicité orale aiguë :**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
N-Heptane 142-82-5	LC50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

**Toxicité inhalative aiguë :**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
n-Heptan 142-82-5	LC50	29,29 mg/l	vapeur	4 h	Ratte	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

**Toxicité dermale aiguë :**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Methode
N-Heptane 142-82-5	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)





# Nom commercial : Primer pour colle instantanée

REF: 39700

Date d'impression : 04.04.2017 Date de révision : 04.04.2017



## Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d' exposition	Espèces	Méthode
N-Heptane 142-82-5	irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

## Lésion oculaires graves/irritation oculair :

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d' exposition	Espèces	Méthode
N-Heptane 142-82-5	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation/Corrosion)

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
N-Heptane 142-82-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

## Mutagenicité sur les cellules germinales :

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
N-Heptane 142-82-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	non applicable		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)

## Toxicité pour la reproduction :

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Methode
N-Heptane 142-82-5	NOAEL P = 3000 ppm NOAEL F1 = 3000 ppm	Inhalation : vapeur		rat	OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)

## Toxicité à dose répétée :

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
N-Heptane 142-82-5		inhalation : vapeur	16 weeks 12 hours/ day, 7 days/week	rat	

**Nom commercial : Primer pour colle instantanée**

REF: 39700

Date d'impression : 04.04.2017 Date de révision : 04.04.2017

**RUBRIQUE 12 : Informations écologiques****Informations générales :**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**12.1. Toxicité****Écotoxicité :**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps 'exposi- tion	Espèces	Méthode
N-Heptane 142-82-5	LC50	> 220 - 270 mg/l	Fish	96 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
N-Heptane 142-82-5	EC50	1,5 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	autre guide
N-Heptane 142-82-5	NOELR	1 mg/l	chronic Daphina	21 jours	Daphnia magna	OECD Guideline 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

**12.2. Persistance et dégradabilité****Persistance / Dégradabilité :**

Le produit n'est pas biodégradable.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
N-Heptane 142-82-5	facilement biodégradable	aérobie	70 %	autre guide

**12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité :**

Le produit s'évapore facilement.

**Potentiel de bioaccumulation :**

Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
N-Heptane 142-82-5		552		Calcul		QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
N-Heptane 142-82-5	4,66					OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol/water), Shake Flask Method)

**Nom commercial : Primer pour colle instantanée**

REF: 39700

Date d'impression : 04.04.2017 Date de révision : 04.04.2017

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
N-Heptane 142-82-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'y a pas de données.

**RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Evacuation du produit :**

Eliminer conformément aux prescriptions.

**Evacuation d'emballage non nettoyé :**

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

**Code de déchet**

14 06 03 Autres solvants et mélanges de solvants.

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

**RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

ADR 1206

RID 1206

ADN 1206

IMDG 1206

IATA 1206

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR HEPTANES (solution)

RID HEPTANES (solution)

ADN HEPTANES (solution)

IMDG HEPTANES (solution)

IATA Heptanes (solution)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR 3

RID 3

ADN 3

IMDG 3

IATA 3

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR II

RID II

**Nom commercial : Primer pour colle instantanée**

REF: 39700

Date d'impression : 04.04.2017 Date de révision : 04.04.2017

**egger**

**ADN II**  
**IMDG II**  
**IATA II**

**14.5. Dangers pour l'environnement****ADR** Dangereux pour l'environnement**RID** Dangereux pour l'environnement**ADN** Dangereux pour l'environnement**IMDG** Polluant marin**IATA** Non applicable**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****ADR** Non applicable

Code tunnel : (D/E)

**RID** Non applicable**ADN** Non applicable**IMDG** Non applicable**IATA** Non applicable**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Teneur VOC (2010/75/EC) 100 %

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

**Prescriptions/consignes nationales (France) :****Informations générales :**

Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit.

**Préparations dangereuses :**

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.

**Protection des travailleurs :**

Hygiène et sécurité au travail : Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

**N° tableau des maladies professionnelles :****Protection de l'environnement :**

Déchets : loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 relatif à la classification des déchets dangereux).

Installations classées :



## Nom commercial : Primer pour colle instantanée

REF: 39700

Date d'impression : 04.04.2017 Date de révision : 04.04.2017



Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées).

ICPE 4331

ICPE 4510

### RUBRIQUE 16 : Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Informations complémentaires :

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

#### Éléments d'étiquetage (DPD) :

F - Facilement inflammable	Xn - Nocif	N - Dangereux pour l'environnement
		

#### Phrases R :

R11 Facilement inflammable.

R38 Irritant pour la peau.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Phrases S :

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23 Ne pas respirer les vapeurs.

S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec l'eau et du savon.

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### Indications additionnelles :

Seulement pour l'utilisation Grand-Public : S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### Contient :

N-Heptane



## Nom commercial : Primer pour colle instantanée

REF: 39700

Date d'impression : 04.04.2017    Date de révision : 04.04.2017



egger

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés